

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès



**65^e ANNIVERSAIRE DE
LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
1958-2023**

**MESSAGE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR DENIS SASSOU N'GUESSO,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF
DE L'ÉTAT SUR L'ÉTAT DE LA NATION**



Mardi le 28 Novembre 2023

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Monsieur le Président du Sénat ;**
- **Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement ;**
- **Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;**
- **Mesdames et messieurs les parlementaires ;**
- **Mesdames et messieurs les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques et consulaires ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

Avant tout propos, Je voudrais rendre un vibrant hommage à nos jeunes enfants, à ces jeunes citoyens, arrachés à l'affection de la Nation, suite au drame survenu au stade d'Ornano, dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 novembre 2023.

Il nous faut analyser froidement les circonstances de cette effroyable tragédie afin de situer, pour l'histoire, toutes les responsabilités et, pour l'avenir, tirer les enseignements et les leçons utiles.

Ce triste événement nous renvoie à la problématique cruciale de l'avenir de notre jeunesse que J'évoquerai dans la suite du présent message.

En leur mémoire, Je vous prie de bien vouloir vous lever pour une minute de silence. ... Merci.

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

A la différence des éditions antérieures, nous avons décidé, depuis l'année dernière, de rendre, avec plus de densité, hommage à la République.

Désormais, Nous célébrons la Journée de la République, le 28 novembre de chaque année, sur fond de Message consacré à l'état de la Nation.

65 ans après sa proclamation et en dépit de toutes les difficultés et embûches rencontrées, les institutions de la République demeurent stables et fonctionnent normalement. La Nation congolaise se structure et se consolide au fil des jours.

C'est pour cela que Je salue la tenue réussie, en août dernier, des élections sénatoriales qui se sont déroulées dans la quiétude, les normes et les délais requis et J'appelle nos institutions à plus d'efficience.

En adressant mes sincères félicitations aux nouveaux élus, J'exhorte le Parlement à plus d'efficacité, par la qualité de ses initiatives et des débats.

La célébration de la Journée de la République, couplée au Message sur l'état de la Nation, nous offre l'opportunité de tirer les leçons de nos insuffisances, nos contre-performances.

C'est également l'occasion de mettre en évidence les progrès accomplis qui sont à la base des avancées réalisées.

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

Le 21 mars 2021, notre projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » a été largement plébiscité par le Peuple.

Pour le Peuple, ce projet est porteur d'une ambition collective, déclinée dans le Plan national de développement 2022 – 2026 qui couvre les 5 années du mandat.

En lien avec l'exécution de ce Plan, il s'avère primordial d'examiner la tenue des principaux secteurs pourvoyeurs de la bourse de l'Etat, à savoir les finances, les hydrocarbures, l'économie forestière.

Sur le plan économique et financier, souvenons-nous de l'effondrement brutal des cours du pétrole en juin 2014 et de la contraction, par la suite, de la demande intérieure induite, sans le moindre répit, par les mesures de riposte contre la pandémie de COVID19.

Dans le même registre, les chocs exogènes engendrés par la guerre russo-ukrainienne mettent à rude épreuve l'économie nationale.

La conclusion, le 21 janvier 2022 par le gouvernement et le Fonds monétaire international, du Programme appuyé par la Facilité élargie de crédit pour la période triennale 2022 - 2024, contribue à la relance de l'économie nationale et augure des perspectives encourageantes.

Ainsi, l'on peut noter, avec intérêt, l'issue positive, en février et juillet 2023, de la deuxième et la troisième revues dudit Programme.

Nous sommes en voie de passer la quatrième revue que nous espérons avec succès.

La reprise économique se poursuit et se confirme, malgré un environnement économique mondial marqué par la montée de plusieurs incertitudes.

La croissance économique devrait s'établir à 4% en 2023 après un taux de 1,7% en 2022.

Le redressement de la situation budgétaire se poursuit également grâce à une mobilisation accrue des recettes internes et des dépenses publiques plus maîtrisées.

Le remboursement de la dette extérieure s'exécute normalement à la satisfaction de nos partenaires techniques et financiers tandis que le processus d'apurement de la dette intérieure évolue de manière positive.

Il convient de relever que la notation financière de notre pays a, de nouveau, été rehaussée cette année. Ce résultat découle des efforts consentis par le gouvernement dans le cadre de la consolidation de nos finances publiques.

Pour soutenir cette embellie qui se dessine grâce aux réformes audacieuses qui sont engagées, l'effort de rigueur et de vigilance doit être soutenu.

En cela, il nous faut rigoureusement appliquer les mesures adoptées au cours des trois dernières années et qui visent l'amélioration des recettes.

Il s'agit, en l'occurrence, des paiements électroniques, de l'élargissement de l'assiette fiscale par le biais, notamment, de la systématisation du numéro d'identification unique et de l'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts et des droits de douane.

Il nous faut aussi maintenir le taux et la suppression des exonérations de Taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la réduction des droits de douane sur les importations de denrées alimentaires essentielles.

Les engagements relatifs aux investissements porteurs de croissance ainsi que ceux inhérents aux biens et services autant qu'à la couverture des dépenses sociales doivent s'exécuter, conformément au Plan national de développement 2022 - 2026.

Enfin, il nous faut poursuivre, avec opiniâtreté, le processus d'amélioration du climat des affaires.

Cette option légitime et justifiée implique la mise en perspective de l'éminent rôle régulateur d'une justice caractérisée par l'application stricte, cohérente et uniforme du droit dans l'arbitrage des conflits socio-professionnels ou commerciaux qui peuvent survenir.

Dans cette optique, le Conseil supérieur de la magistrature a, lors de sa session de mars 2023, réaffirmé sa détermination d'écarter les magistrats indéliçats pour garantir une justice favorable à la bonne gouvernance.

Pour des faits constitutifs de manquements graves au devoir de leur état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de leurs charges, 23 magistrats ont fait l'objet de sanctions diverses.

De ce qui précède et au moment où nous célébrons la Journée de la République, ce Message sur l'état de la nation m'offre l'opportunité de réitérer l'appel à nos partenaires techniques et financiers, en vue d'un accompagnement plus efficace et plus conséquent à notre pays.

Par la même occasion, Je voudrais rassurer le Parlement que le gouvernement veillera toujours à limiter l'impact, sur les populations, des réformes engagées et de certaines mesures prises dans le cadre du Programme avec le Fonds monétaire international.

Je salue la résilience et l'esprit de sacrifice du Peuple pour permettre à notre pays de créer les conditions idoines d'une économie prospère et diversifiée.

• Monsieur le Président du Congrès ;

• Mes chers compatriotes ;

Pour l'heure, le pétrole constitue notre principale ressource, même si notre pays ne doit guère miser tout son avenir sur uniquement ce produit appelé à s'épuiser.

Le Congo ne doit perpétuellement en subir ni le dictat, ni les incertitudes liées aux fluctuations erratiques des cours mondiaux.

Dès lors, pour soutenir les politiques sociales qui concourent à l'amélioration des services sociaux de base et au bien-être des populations, il nous faut entreprendre des actions fortes en faveur :

- de l'augmentation de la production ;**
- de la valorisation du potentiel gazier ;**
- du renforcement du secteur aval pétrolier.**

En clair, l'augmentation de la production pétrolière, la valorisation du potentiel gazier, le renforcement du secteur aval pétrolier sont autant d'atouts qui confortent notre optimisme.

L'élaboration en cours et l'application du code gazier devraient nous permettre d'avancer, avec assurance, sur ces différents chantiers.

Il sied, d'ores et déjà, de noter la signature de l'accord commercial de vente et d'achat du gaz naturel liquéfié entre les partenaires de l'association MARINE XII, en présence des autorités congolaises.

Soulignons également la fin des travaux de construction de la barge de liquéfaction du gaz naturel et celle de stockage du gaz naturel liquéfié.

Pour une production capable d'atteindre 3 millions de tonnes métriques par an, la pose, en mai 2023 à Pointe-Noire, de la première pierre du centre de liquéfaction présage de l'amélioration de la disponibilité en gaz naturel pour notre pays.

Le Protocole d'accord, signé récemment entre le Congo et la société ENI Congo, porte sur la commercialisation du gaz naturel liquéfié.

Il nous faut aussi lever quelques points bloquants, tel l'approvisionnement en gaz naturel et en pétrole brut, afin de nous préparer à l'implantation de la raffinerie « Atlantic Pétrochimie », montée en Chine et prête à être transférée au Congo.

Après les hydrocarbures, à n'en point douter, surtout avec l'extension de son champ d'action, le secteur des forêts, devenu « économie forestière », prend une importante dimension, donc toute sa place, au sein des vecteurs pourvoyeurs des ressources financières de l'Etat.

A la proclamation de la République le 28 novembre 1958 et plusieurs années après l'indépendance, le bois était la principale ressource de notre pays.

L'obsession d'exploiter le bois du Niari, du Mayombe, du Nord Congo qui accostait par rames entières, au port à grumes de Brazzaville est à l'origine de la décision coloniale de construire, à tous prix, la ligne de chemin de fer reliant les zones de coupe au port de Pointe-Noire.

**Le bois a fait les beaux jours du port de
Pointe-Noire, notre capitale économique,
de Dolisie, la troisième ville du pays,
spécifiquement avec l'entreprise
SOCOBOIS.**

**L'on ne devrait se méprendre sur le fait
que la poursuite, sous cette forme, de
l'exploitation du bois aurait conduit à la
destruction de nos forêts.**

**Comme si notre vision avait entrevu les
menaces et les dangers induits par les
changements climatiques, nous nous
sommes orientés vers une gestion
prudente et rationnelle de notre
patrimoine forestier.**

Les coupes devenaient chirurgicales et le reboisement connaissait un réel succès, en termes de renouvellement de nos forêts par le remplacement, nombre pour nombre, d'un arbre abattu par un plant mis en terre.

Toute une armature institutionnelle a été mise en place en adéquation avec les objectifs de protection et de préservation de nos essences.

Aujourd'hui, en plein cœur du bassin du Congo, nos forêts deviennent désormais une ressource, de moins en moins pour le bois qu'elle produit, mais surtout pour l'oxygène qu'elle fournit à l'humanité pour sa survie et le carbone qu'elle séquestre.

Le Parlement a voté la loi portant création du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques, érigé actuellement en établissement public administratif.

Le nouveau Code forestier est désormais sur la rampe de lancement, suite à la prise de dix décrets d'application.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il est strictement interdit d'exporter des grumes, afin de pousser un peu plus haut le curseur de la transformation du bois sur le territoire national et favoriser la création d'emplois des jeunes.

Parmi les initiatives d'envergure en cours de mise en œuvre, figure la promotion des projets de génération des crédits carbone, avec la réalisation préconisée des plantations forestières sur plus de 100.000 hectares, dans le cadre de l'émergence du marché éponyme et aux fins de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

A l'effet de matérialiser cette ambition, la « Société nationale des pétroles du Congo » vient d'établir un partenariat avec la « Société forêt ressources management », en vue de réaliser un important projet d'afforestation, dénommé « Eco Zamba », sur une superficie de 50.000 hectares dans le département des Plateaux.

Cette initiative, que Je félicite et encourage, contribuera à augmenter la couverture forestière de notre pays. Elle a pour objectifs, notamment :

- de préserver l'environnement ;**
- de séquestrer le carbone ;**
- de renforcer la fertilité des sols.**

Le sommet des trois grands bassins forestiers tropicaux de la planète, tenu en octobre dernier à Brazzaville, a constitué une étape cruciale de la concrétisation de notre vision pour un monde meilleur et apaisé au plan climatique.

Notre pays a une longue expérience en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers, d'afforestation et de reboisement.

A ce propos, Nous avons solennellement annoncé, à l'occasion de la COP27 en Egypte en 2022, l'Initiative de la Décennie mondiale de l'afforestation et du reboisement.

En vue du lancement effectif de cette Initiative, il se tiendra, dans les tous prochains mois ici à Brazzaville, la conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement, sous l'égide de l'Union africaine et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

Comme on peut le constater à nouveau, la structure de notre économie continue de reposer principalement sur le secteur des hydrocarbures.

Cependant, malgré son rôle prépondérant dans l'économie, le secteur pétrolier n'emploie que 20% de notre main-d'œuvre, d'où la place accordée à la diversification de l'économie dans le Plan national de développement 2022 - 2026.

Nous entendons par la diversification économique, la transition vers une structure plus variée de la production nationale et des échanges, en vue d'accroître la productivité, de créer des emplois et d'établir les bases d'une croissance soutenue, à l'effet de réduire la pauvreté.

Plus l'économie est diversifiée, plus elle est forte. Moins elle est dépendante d'un produit ou d'un secteur, moins elle subit les chocs de l'économie mondiale et plus elle gagne en stabilité.

Comment se sont comportés, en 2023, les secteurs susceptibles d'accélérer la concrétisation de la diversification de l'économie nationale, à savoir :

- les industries minières ;**
- l'agriculture au sens large ;**
- les zones économiques spéciales ;**
- l'industrie touristique ;**
- le numérique.**

A la lumière de leurs potentialités, les industries minières pourraient devenir des leviers de croissance, pourvoyeurs d'importantes ressources financières pour notre pays.

Le grand projet intégrateur de développement des gisements de fer de Nabeba au Congo et de MBalam au Cameroun a fait l'objet, en juin dernier à Ouesso, de fructueux échanges entre les deux pays.

Un suivi-évaluation rigoureux de ce projet traduira, dans les faits, notre volonté partagée d'intégration sous régionale.

La mise en œuvre du gisement de fer de Mayoko - Moussondji, pour des réserves estimées à 917 millions de tonnes, a été relancée avec la réattribution du permis d'exploitation à un nouveau partenaire disposant d'une solide expérience dans le domaine et présentant des garanties techniques et financières avérées.

La réalisation de ce projet minier devrait aboutir à la création d'environ 700 emplois.

Il est important de rappeler la signature, cette année, de la Convention d'exploitation des sels de potasse de Kanga, dans le département du Kouilou.

Dans cette même optique, la supervision régulière des travaux de démarrage de la construction des infrastructures relatives à l'exploitation de l'imposant gisement, de classe mondiale, des potasses de la réserve de M'Boukoumassi, dans la sous-préfecture de Loango, confirme l'avenir prometteur de notre pays dans ce domaine.

Pour sa part, la Société de recherche et d'exploitation minière, SOREMI en sigle, qui prépare la construction, dans le département de la Bouenza, d'un module destiné à la production du plomb, présente des perspectives fort encourageantes.

C'est pourquoi, il revient également au gouvernement de garantir la sécurité des biens et des personnels de cette entreprise contre l'exploitation illicite et les actes de vandalisme sur les sites concédés à la SOREMI.

Pour l'exportation de ses minerais, notre pays a retenu la construction d'un port minéralier à la Pointe-Indienne, à environ 20 kilomètres de Pointe-Noire.

Devant les enjeux en présence et le potentiel financier qu'il représente pour l'Etat, le secteur s'attèle à renforcer son cadre institutionnel, à travers l'élaboration en cours du nouveau Code minier.

Il nous faut intensifier la mise en valeur des atouts de ce secteur pour donner une nouvelle impulsion au processus d'industrialisation de notre pays.

S'agissant du développement de l'agriculture au sens large, l'un des 6 piliers porteurs de croissance, retenus par le Plan national de développement 2022-2026, des résultats encourageants ont été réalisés durant cette année.

Au niveau des infrastructures et des équipements agricoles, l'on peut citer :

- l'acquisition de 100 tracteurs agricoles de 150 chevaux chacun ;**
- la réhabilitation et l'entretien de 1.065 kilomètres de pistes rurales ;**
- l'électrification de 3 bassins de production de la Dihessé dans la Bouenza, d'Inoni-Falaise dans le Pool et d'Etsouali dans les Plateaux.**

Le sous-secteur vivrier a été marqué par la réception d'une unité de production de la farine de manioc, fruit de la coopération sino-congolaise.

La filière « banane douce et plantain » a enregistré l'ouverture de 10 hectares dans la zone agricole protégée de Mokéko.

La réactivation de la filière « pomme de terre » a démarré avec le test et l'identification des variétés appropriées.

Le développement des cultures de rente se traduit par la relance de la production cacaoyère, à travers la mise en place d'une pépinière d'une capacité de 90.000 plants.

A ce jour, 13.000 plants ont été déjà produits et distribués aux communautés riveraines de Nemeyong, Sembé, Souanké, Mokéko et Pokola, dans le département de la Sangha.

En cours de réalisation, il y a lieu de mentionner :

- la construction d'un port de pêche à Pointe-Noire, avec le concours de l'Union européenne à travers l'Agence française de développement ;**
- la construction d'une ligne électrique, longue de 52 kilomètres, de N'go à la zone agricole protégée de Kouraté.**

En lien avec son impact prévisible sur la production, l'expérience des zones agricoles protégées mérite toute notre attention.

Sur les 12 départements de notre pays, 7 bénéficient déjà de ses avantages, suite au lancement de 13 nouvelles zones agricoles protégées au cours de cette année, après les 13 premières créées précédemment à partir de 2021.

Les 26 zones agricoles protégées opérationnelles incitent à l'optimisme, au regard de l'organisation et de la diversification des activités menées, de l'engagement et la mobilisation des populations au sein et autour des 268 coopératives créées.

Au total, 1.246 hectares ont été emblavés en 2023, mobilisant 3.000 agripreneurs pratiquant diverses spéculations comme le manioc, le maïs, l'arachide, le soja, la banane, l'igname et le maraîchage.

La pisciculture et l'élevage d'ovins, de porcs et de volaille y sont également pratiqués.

L'agriculture, qui figure parmi les rampes de la diversification économique, appelle une main-d'œuvre suffisante et dynamique.

Il nous faut nous efforcer d'inverser définitivement la tendance manifeste du dépeuplement des localités rurales, entretenue depuis des décennies par l'exode des actifs agricoles vers les villes.

Le gouvernement devra mettre en place les dispositifs d'accompagnement nécessaires pour inciter les jeunes à regagner les bassins destinés à l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Il nous faut aussi créer les conditions de réappropriation des opportunités offertes par l'agriculture, afin que les jeunes deviennent les grands acteurs et exploitants agricoles dont notre pays a si besoin, la liberté d'entreprendre étant garantie par la Constitution.

J'exige du gouvernement plus d'effort et d'efficacité dans la mise en œuvre de cette nouvelle dynamique agricole, qui permet d'entrevoir la rénovation et la revitalisation de notre espace rural et, en particulier, une avancée significative sur le chemin de notre autosuffisance alimentaire et le repositionnement du Congo en qualité de pays exportateur de certaines spéculations agricoles, comme le café et le cacao.

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

Le développement de l'agriculture est indissociable de la question foncière, d'où la nécessité d'accélérer la reconnaissance des terres coutumières et la mobilisation des terres pour la mise en œuvre des projets d'intérêt général.

La reconstitution et la gestion du domaine foncier de l'Etat, qui s'exécutent normalement, ont permis de recouvrer, par exemple, l'intégralité des périmètres spoliés au niveau des nouvelles casernes militaires de Ndouo, de Mont Mambou et Mont Barnier à Brazzaville.

C'est ici le lieu d'appeler l'ensemble de nos compatriotes à plus de civisme en matière d'occupation des terres, pour que cesse l'extension anarchique et dangereuse des périmètres habités dans des zones réputées ou déclarées inconstructibles.

J'ose également croire qu'en devenant un levier de mobilisation des investissements directs et indirects, la gouvernance foncière contribuera à la maximisation des recettes publiques avec, notamment en perspective, la collecte de l'impôt foncier annuel sur la détention ou la propriété des terres et terrains bâtis ou non bâtis.

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

L'on ne peut parler de diversification de l'économie nationale sans faire référence au développement des Zones économiques spéciales qui visent :

- **à attirer les investisseurs directs étrangers ;**
- **à améliorer les performances des exportations et du commerce extérieur ;**
- **à atténuer le chômage de masse.**

Les avantages économiques vont de la modernisation de la base industrielle locale au rôle de catalyseur de l'innovation des connaissances et des retombées technologiques.

La viabilisation de la Zone économique spéciale de Pointe-Noire est désormais garantie grâce à la concession de 300 hectares de forêts et le démarrage des travaux de construction d'une ligne électrique de 10 mégawatts et de la pose du transformateur.

Les activités en cours de réalisation concernent les études préliminaires d'impacts environnemental et social liés à la construction d'une ligne électrique haute tension de 400 mégawatts, au départ de la Centrale électrique du Congo.

L'accès à la Zone économique spéciale de Pointe-Noire connaîtra une réelle amélioration avec la construction déjà entamée d'une route bitumée.

La Zone économique spéciale d'Ignié pourrait démarrer ses activités, après les travaux d'électrification et la réhabilitation des voiries et autres réseaux divers.

Plusieurs activités en perspective pourront durablement impacter l'économie nationale, les finances publiques et le développement social de notre pays.

A ce sujet, il sied de noter :

- la construction prochaine d'un port logistique, d'un port sec et d'un port minéralier dans la Zone économique spéciale de Pointe-Noire ;**
- la mise en service prévue de cinq usines dans la Zone économique spéciale de Pointe-Noire ;**
- la mise en service attendue des usines de peinture, de rotomoulage et d'agro-industrie de Maloukou ;**
- la construction de la Zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo ;**
- la création estimée de 400 emplois en phase de chantier, 12.000 emplois directs prévisionnels en phase d'exploitation sur les cinq prochaines années.**

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

Comme autre levier de la diversification de l'économie nationale, l'industrie culturelle, artistique, touristique et des loisirs se développe petit à petit et apparaît désormais comme un important creuset pour l'emploi des jeunes.

La 11^e édition du Festival panafricain de musique, lancée en avril 2023, a rassemblé les artistes musiciens d'Afrique et ceux de la diaspora. Ce rendez-vous concourt à l'union des peuples pour l'expression des cultures et la sauvegarde de leur identité.

Dans le même cadre, les travaux de mise en valeur du site historique de la Baie de Loango dans le département du Kouilou se poursuivent normalement.

Afin d'impulser le tourisme de mémoire, les activités en cours de réalisation dans ce domaine permettront de repositionner la localité de Loango parmi les principaux comptoirs de la traite négrière et points d'embarquement des esclaves sur la façade atlantique.

Ces mêmes activités permettront de viabiliser et de moderniser l'un des espaces touristiques les plus attractifs de notre pays, à savoir les chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool.

A l'identique, l'inscription du massif forestier d'Odzala-Kokoua au patrimoine mondial de l'humanité constitue un gain significatif qui rehausse la crédibilité de notre secteur touristique.

Dans le même esprit, la valorisation des parcs de Nouabalé Ndoki, de Lesio Luna et la création des premières aires marines protégées à Loango et à Mvassa concourent à rendre plus attractive et à promouvoir la destination Congo.

Je ne saurais être complet sur l'industrie artistique sans évoquer la réhabilitation du Centre de formation en art dramatique, pétri d'histoire et bien connu sous le sigle CFRAD. Il s'agit d'offrir un espace rénové d'expression et de formation aux professionnels des arts de la scène.

Concernant l'économie numérique et les télécommunications, parmi les activités et les projets réalisés, l'on peut citer :

- la construction du réseau à fibre optique sur l'axe fluvial, dans le département de la Sangha, pour l'interconnexion du Congo avec la République Centrafricaine ;**
- la couverture des zones blanches en réseau de communications électroniques ;**
- l'acquisition du deuxième câble sous-marin à fibre optique pour améliorer la vitesse et la fiabilité des communications électroniques ;**
- la mise en service du Centre africain de recherche en intelligence artificielle.**

Des projets et activités en cours de réalisation, l'on peut énumérer :

- la construction du Centre national des données, fruit du partenariat avec la Banque africaine de développement, destiné à garantir la souveraineté numérique du Congo ;**
- le projet d'accélération de la transformation numérique, pour renforcer le dispositif de gouvernance électronique**
- le projet de couverture nationale en fibre optique, en vue d'améliorer l'accès, pour tous, à internet très haut débit, facilitant de la sorte le télétravail, la télémédecine, la télé éducation.**

Trois grands domaines interconnectés influent sur le cadre d'incitation en faveur de la diversification économique.

Il s'agit :

- de la réglementation de l'activité commerciale et de la politique d'investissement ;**
- de la formulation de la politique commerciale ;**
- de la politique de la concurrence.**

Les mesures du plan de résilience et l'intensification des contrôles, dans le cadre de la lutte contre la fraude commerciale, assorties de la clarification de leurs modalités, ont permis de contenir l'exagération des prix dans les marchés.

En effet, contre la vie chère, les mesures d'exécution du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022 - 2023, en l'occurrence les exonérations fiscalodouanières accordées sur les importations des produits alimentaires de base, ont permis de maintenir les prix à un niveau acceptable.

Toutes les charges, qui affectent les prix au niveau des passages portuaires et des corridors, affichent une tendance baissière.

Ces mesures ont contribué à avoir un taux d'inflation le moins élevé de la sous-région CEMAC et les efforts déployés doivent être poursuivis.

La République du Congo vient de passer avec satisfaction, en septembre 2023, son examen de politique commerciale avec l'ensemble des pays de la zone CEMAC à l'Organisation mondiale du commerce, à Genève en Suisse.

Notre pays a présenté, auprès de cette institution, les avancées enregistrées ces dix dernières années, en matière économique, commerciale, industrielle, avec un accent particulier sur la mise en place des Zones économiques spéciales, dédiées à la transformation des ressources naturelles dans une approche orientée sur les chaînes de valeur.

En perspective, il y a lieu de mentionner un début d'exécution des travaux de construction, à Pointe-Noire, d'un laboratoire d'analyse de la qualité des produits mis à la consommation, en vue de renforcer le dispositif de sécurité alimentaire dans notre pays.

• Monsieur le Président du Congrès ;

• Mes chers compatriotes ;

L'un des principaux freins à la croissance dans nos pays en développement reste la faiblesse en équipements de base. Toutes les études suggèrent fortement de placer les infrastructures au sommet de nos priorités.

Selon la Banque mondiale, afin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, les pays en développement doivent consacrer au moins 9% de leur Produit intérieur brut aux dépenses de construction, d'entretien et d'amélioration de leurs infrastructures.

C'est ce que nous avons compris et ne cessons de mettre en œuvre.

De toute façon, l'Afrique ne pourra pas aller à la Zone de libre-échange continentale africaine si la question des infrastructures n'est pas considérée de manière concomitante.

Plusieurs projets majeurs sont en cours d'exécution dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications.

Sans être exhaustif, on peut citer :

- l'aménagement et le bitumage de la route d'intégration régionale Dolisie-Ndendé, spécifiquement les travaux de bitumage du PK 32 à Kibangou ;**
- l'aménagement et le bitumage de la route Boundji-Ewo sur la section restante Boundji-Tsongo ;**
- la construction de la ligne électrique Boundji-Ewo ;**
- la construction du marché moderne de l'arrondissement 1 Lumumba à Pointe-Noire ;**
- la construction de la ligne haute tension pour l'alimentation électrique de la zone industrielle de Maloukou ;**

- **la rénovation des infrastructures d'eau et d'assainissement du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville ;**
- **la construction de l'Université de Loango ;**
- **l'achèvement du dernier kilomètre de la couverture nationale en télécommunication, dans sa troisième phase ;**
- **la construction du Centre de maintenance aéronautique, en vue de la mise en place d'un hub aérien pour la sous-région.**

Nous avons à concrétiser les projets d'infrastructures de grande envergure ainsi que la mise en œuvre des corridors de développement, au nombre desquels nous pouvons citer :

- le pont route – rail entre Brazzaville et Kinshasa ;**
- la route Ouesso – Pokola, avec la construction du pont de 616 mètres linéaires sur la rivière Sangha ;**
- le Chemin de fer Congo-Océan, avec la construction des gares modernes et la réhabilitation des voies après plusieurs années d'inactivité, à l'image de la voie Dolisie – Mbinda, de l'ex-Comilog.**

Mais, l'évènement marquant de ces derniers jours aura été la mise en service des 2 Tours jumelles de M'Pila, un des fleurons de la coopération sino-congolaise.

Gouverner, c'est prévoir. Je tiens à rappeler qu'avec une croissance démographique de 4%, notre pays pourrait compter 10 millions d'habitants à l'horizon 2030.

Avec 60% de la population totale résidant principalement dans nos deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire, cette situation a pour conséquences, outre l'accélération de l'urbanisation, la demande soutenue en logements et l'intensification de la pression sur l'occupation de l'espace urbain.

Il nous faut, dès à présent, réfléchir sur la gestion des périphéries des grandes agglomérations.

Ainsi, la demande croissante en infrastructures immobilières met en exergue la question de l'offre encore insuffisante de logements économiques et sociaux qui reste largement en deçà des besoins répertoriés.

Dans ce sens, le Programme présidentiel d'urgence de construction de 1.200 logements à des coûts abordables, envisagé pour sédentariser les agents de l'Etat affectés à l'intérieur du pays, devrait constituer le début d'une réponse adéquate à cette demande croissante.

Au plan de la gouvernance sociale et solidaire, en tant qu'effets induits de la mise en œuvre du Plan national de développement 2022 – 2026, il nous faut persévérer dans l'amélioration :

- de la qualité du capital humain ;**
- de la santé et la protection sociale pour tous ;**
- de l'approvisionnement des ménages en eau et électricité ;**
- de l'assainissement des sites de vie ;**
- de la circulation aisée des personnes et des biens.**

Face à l'ampleur des défis liés au développement du système éducatif et de la recherche scientifique, le gouvernement a organisé une large concertation nationale et inclusive dont les résultats seront incessamment publiés.

Entre-temps, devant l'accroissement rapide de la population scolaire, il est devenu impérieux de s'atteler à l'édification de nouvelles infrastructures scolaires et de renforcer les effectifs en personnel enseignant.

Le gouvernement s'emploie à réorganiser la carte scolaire, à augmenter la capacité d'accueil par la construction et la réhabilitation de nombreuses salles de classes, tant dans l'enseignement général, technique que professionnel.

L'un des objectifs visés dans ce secteur est de réduire le déficit en personnel, par le biais de l'intégration dans la fonction publique, du recensement biométrique du personnel communautaire, de l'ouverture de l'école normale de formation initiale et continue des enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la première promotion des diplômés de l'université panafricaine de Kintélé a été présentée, cette année, au peuple au cours d'une grande cérémonie de fin de formation académique.

L'inauguration du centre d'excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables témoigne de l'impulsion donnée au secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Par ailleurs, Nous nous étions engagés à offrir l'électricité et l'eau à tous à moindre prix.

Parmi les activités réalisées, figure l'inauguration de la centrale électrique de la ville d'Impfondo avec la mise en service de la composante thermique, en attendant le fonctionnement de la composante solaire.

Nous avons pleinement conscience que la solution définitive passera par la connexion avec le boulevard énergétique attenant au corridor 13, Brazzaville – Bangui – N'Djamena.

En perspective, nous aurons à poursuivre les activités d'amélioration de l'accès à l'eau potable, notamment par :

- la relance du projet « Eau pour tous » ;**
- la finalisation des travaux inachevés des municipalisations accélérées ;**
- la réhabilitation et le renforcement des anciens réseaux de distribution d'eau potable des villes de Brazzaville et Pointe-Noire.**

A l'évidence, toutes ces actions participent de la nécessité de préserver un cadre de vie sain qui prévient la maladie et contribue au bien-être des populations.

Dans le domaine de la santé, particulièrement de la lutte contre le paludisme, la campagne nationale de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action se déroule de manière satisfaisante.

Pour une offre de soins de qualité, l'intégration du personnel de santé à la fonction publique s'est poursuivie en 2023, après le recrutement, en 2022, de 1.164 agents de santé dont 226 médecins et 273 paramédicaux.

En outre, il est préconisé de diligenter l'achèvement des travaux de construction des hôpitaux généraux de Sibiti et Ouesso, pour leur mise en service en 2024.

Dans la même veine et en rapport avec l'amélioration des conditions de vie de nos compatriotes, Je voudrais me féliciter des avancées réalisées dans le domaine de la sécurité sociale.

Les efforts en cours doivent s'accélérer afin que l'avènement de la caisse d'assurance maladie universelle contribue effectivement à la réduction de la pauvreté par une offre de soins de santé plus adéquate et de meilleures conditions de prise en charge des patients dans notre pays.

Au titre de la protection sociale non-contributive, la République solidaire et généreuse s'est portée, cette année, au chevet de 30.146 victimes de catastrophes causées par des inondations, des tornades, des vents violents et des incendies dans 16 localités.

Le gouvernement s'est doté d'un dispositif plus novateur et mieux élaboré des filets sociaux.

Ainsi, des formations sanitaires ont reçu un lot de médicaments dans le cadre du renforcement de leurs capacités opérationnelles et 32.567 ménages très pauvres ont bénéficié des transferts monétaires conditionnels.

Spécifiquement dans le département de la Likouala, 46 établissements scolaires ont fait l'objet d'appui en matériel didactique tandis que 12.648 élèves issus des familles à situation économique difficile et 5.000 élèves autochtones ont reçu des kits scolaires. Le projet LISUNGI prend également en charge la rémunération de 184 enseignants.

Je soulignerai avec, grand intérêt, la mise en place du Parlement des enfants du Congo, cet espace de libre expression démocratique, d'éducation à la citoyenneté et un moyen de faire participer les enfants au processus de prise de décisions sur les questions attenantes à leur propre existence dans la société.

Pris généralement en modèle en ce qui concerne la lutte contre l'exclusion, nous déployons une action bien orientée et appréciée en faveur de la promotion des peuples autochtones.

A cet effet, 14.750 enfants autochtones dont 7.456 filles ont été scolarisés. Le gouvernement a parrainé l'établissement des actes de naissance au profit de 7.928 enfants autochtones et plus de 1.000 cartes nationales d'identité aux autochtones âgés de plus de 18 ans.

Afin d'assurer leur sécurité sociale et leur droit à l'emploi, 400 jeunes autochtones travaillent dans les sociétés d'exploitation forestière.

Plusieurs autres jeunes autochtones ont rejoint les rangs de la fonction publique, de la police et la gendarmerie.

S'agissant de la fonction publique, le gouvernement poursuit inlassablement ses efforts de création d'emplois au profit des jeunes.

C'est ainsi que 6.440 agents civils de l'Etat ont été recrutés au titre de l'année 2022. Ils seront rejoints, au terme de la campagne de recrutement 2023, par 6.700 nouvelles recrues.

J'engage le gouvernement à maintenir cet effort en vue de répondre à la demande sans cesse croissante des jeunes en quête d'emploi.

Le recrutement de nouveaux agents civils de l'Etat vise à « rajeunir » la fonction publique et à combler les postes demeurés vacants, suite au décès de certains fonctionnaires ou aux départs à la retraite des personnels atteints par la limite d'âge.

L'Etat ne peut ni s'ériger en unique employeur, ni apporter une réponse durable à l'inactivité de la jeunesse. En outre, la structure économique ne saurait lier ou « asseoir » son essor exclusivement sur le secteur tertiaire.

Il s'agit, pour le gouvernement, d'inventorier les niches des secteurs publics et privés d'activité, pour soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Grâce au soutien du Programme des Nations Unies pour le développement, le projet d'appui à l'intégration de la jeunesse au développement, par la formation de 800 jeunes filles aux métiers du numérique et au leadership féminin, met en lumière un exemple d'accompagnement à suivre.

Nous devons veiller à placer, pour le recrutement, tous les jeunes postulants à l'emploi sur les mêmes chances, avec objectivité et sans discrimination.

Il est à regretter qu'après leur recrutement dans la fonction publique, de nombreux jeunes affectés dans des services déconcentrés en zone rurale, repartent en ville, au moyen de divers artifices, tel que le rapprochement d'époux.

L'on se retrouve, à l'intérieur du pays, avec des services de l'Etat en déficit quasi chronique de personnel.

Cette situation interpelle le gouvernement et les conseils départementaux sur la nécessité d'accélérer la mise en place de la fonction publique territoriale qui présente l'avantage de favoriser les recrutements au niveau local.

En abordant la problématique de l'avenir de notre jeunesse, il nous faut aussi nous préoccuper des violences perpétrées, dans nos grandes villes, par des jeunes incontrôlés.

Ces violences inédites commises par des jeunes interpellent la responsabilité des cellules familiales ainsi que celle des services de rééducation et de réinsertion sociale.

A ce propos, de nombreux jeunes en conflit avec la loi ont été identifiés et attendent d'être acheminés au Centre de transition de Madingou avant leur transfert au Centre de réinsertion d'Aubeville en pleine réhabilitation.

Il nous faut, sans états d'âme, lutter contre ces phénomènes récurrents qui sèment quotidiennement la désolation dans les familles.

Les violences commises par les jeunes sont certes répréhensibles car à chaque violation de la loi, correspondent un jugement et une sanction. Cependant, en la matière, la « justice de la rue » ne doit nullement prendre le pas sur le droit.

Personne ne peut se muer en « justicier » et se rendre justice soi-même, au risque d'enfreindre les dispositions pertinentes, inhérentes aux droits de l'homme.

A travers cet appel à lutter contre le grand banditisme juvénile, Je voudrais également fustiger les violences faites aux femmes.

L'Etat tire sa force des rigueurs de la loi. Les dispositions doivent être prises pour que, sans atermoiements, s'applique la loi portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo.

A ce propos, la bataille de l'opinion, à travers des campagnes d'information et de sensibilisation, en termes de connaissances, d'attitudes et de pratiques, doit être conduite avec dextérité et remportée.

A cet égard, il y a pour notre pays, en matière de communication, la nécessité de se placer au diapason des récentes évolutions technologiques.

Le passage de l'analogique au numérique permettra au Congo de se hisser au niveau des enjeux et des défis en présence.

Les tentatives de déstabilisation de notre pays par le biais des réseaux sociaux doivent nous inciter à mieux nous organiser pour une riposte efficace aux assauts récurrents de la désinformation.

Il en est de même des difficultés qui écument le domaine du sport dans notre pays, avec des performances mitigées pour lesquelles la responsabilité demeure largement partagée.

Pour la jeunesse congolaise, Nous avons installé d'importantes infrastructures sportives dans tous les départements.

Tous ces bijoux se dégradent non pas seulement par manque d'entretien, mais aussi et surtout pour défaut d'utilisation.

Je convie le gouvernement à mener une réflexion approfondie, avec tous les acteurs du monde sportif, y compris les partenaires techniques et financiers, pour rentabiliser ces investissements réalisés à grands coûts pour l'épanouissement de la jeunesse.

Le code du sport donne l'opportunité de relancer et de revitaliser le secteur, en ce qu'il clarifie la mission globale de l'Etat, définit le niveau d'intervention des collectivités locales, détermine les relations entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif et éclaire principalement sur le statut du sportif.

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

Depuis plus de 4 décennies, nous consacrons nos efforts à la lutte contre les changements climatiques.

L'organisation avec succès du sommet sur les trois bassins forestiers tropicaux a réaffirmé la position du Congo au cœur des enjeux climatiques et de la préservation des écosystèmes forestiers.

Plus de 5.000 dirigeants, scientifiques et experts venus du monde entier ont fait, de Brazzaville, la capitale mondiale de la réflexion sur la préservation de notre écosystème pour la survie de l'humanité.

Je rends un vibrant hommage à notre Peuple pour sa mobilisation exemplaire et l'hospitalité chaleureuse réservée à nos hôtes durant ce sommet. L'un des temps forts de cet événement aura été le planting des arbres par les Chefs d'Etat sur le site de l'université de Kintélé.

Il nous faut rester dans la droite ligne de notre vision et de nos convictions en matière d'environnement.

Ainsi, Je voudrais profiter de cette occasion pour renouveler à tous nos compatriotes le sens de leur devoir citoyen, en ce qui concerne l'appropriation des questions environnementales et l'assainissement de notre cadre de vie.

• Monsieur le Président du Congrès ;

• Mes chers compatriotes ;

Pendant plusieurs années, notre pays s'est illustré par une réelle faiblesse dans le suivi des protocoles de partenariat et accords de coopération établis.

C'est ce qui m'avait conduit à mettre en place un ministère à part entière pour redynamiser la gestion et le suivi de nos engagements et de nos instruments de coopération et de partenariat.

La tenue régulière des commissions mixtes de coopération constitue l'une des réponses révélatrices de notre volonté d'améliorer et de renforcer les liens de proximité qui unissent notre pays à des pays frères ou amis.

Au cours de cette année, trois sessions de commissions mixtes ont été tenues.

Il s'agit :

- de la commission mixte de coopération Congo – Angola ;**
- de la commission mixte de coopération Congo – Kenya, ponctuée par la signature de 18 accords dans différents domaines ;**
- de la session inaugurale de la commission mixte de coopération Congo – Venezuela.**

Dans un contexte global de rareté de ressources, chaque appui mobilisé, aussi modeste soit-il, a son importance et doit être géré avec efficience.

Pour une action cohérente et efficace au plan extérieur, il nous faut toujours veiller sur l'articulation harmonieuse de nos initiatives de coopération internationale et de promotion du partenariat public - privé avec les principaux axes de notre diplomatie.

De nos jours, la TERRE est devenue un village planétaire qui peine à consolider la paix et à soutenir un développement socio-économique partagé et équilibré.

Comme par contagion, les armes, loin de se taire, imposent, à l'humanité, la logique de la force et de la violence, au détriment de l'incontournable dialogue.

Le conflit russo-ukrainien persiste malgré les multiples tentatives pour ramener la paix. La médiation africaine, à laquelle la République du Congo a pris part, a formulé des recommandations qui restent d'actualité.

Dans ce contexte, se déploie l'action de notre diplomatie, marquée par, entre autres, la participation du Congo aux principaux événements inscrits à l'agenda international.

Nous citerons, notamment :

Au plan régional :

- le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, à Addis-Abeba en février 2023, sommet au cours duquel a été adoptée notre Initiative relative à l'instauration de « la Décennie mondiale de l'afforestation » ;**

- la 22^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, à Kinshasa en février 2023 ;**

- la 1^{ère} Conférence maritime de la CEEAC, point de départ de la prise en compte des intérêts en mer des pays de la Communauté, possédant ou non un espace maritime ;**

- la tenue, à Brazzaville, de la 10^e réunion ministérielle du Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du système des Nations Unies ;**

- la tenue à Brazzaville, en janvier 2023, de la 54^e réunion ministérielle du Comité consultatif des questions de sécurité en Afrique centrale ;**

- la 23^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, à Libreville ;**
- le 10^e Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à Luanda en juin 2023.**
- la participation du Congo à la mission de paix de l'Union africaine à Kiev, en Ukraine et à Saint-Pétersbourg, en Russie, en juin 2023 ;**

-la participation du Congo à la réunion du Comité des 10 Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, en Guinée Equatoriale en novembre 2023 ;

-les deux Sessions extraordinaires de la CEEAC, le 30 août 2023 par visioconférence et le 4 septembre 2023 en Guinée Equatoriale sur la situation politique en République Gabonaise ;

-l'organisation, à Brazzaville en juillet 2023, de la première réunion préparatoire à la tenue de la Conférence de réconciliation en Libye ayant rassemblé toutes les sensibilités politiques et sociales de ce pays frère.

Au plan bilatéral :

- le renforcement des relations avec les pays du Golfe, par l'ouverture prochaine des missions diplomatiques et consulaires à Riyad, Doha et Dubaï ;**
- la cérémonie de couronnement du Roi Charles III, le 6 mai 2023 ;**
- le Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier, les 22 et 23 juin 2023 ;**
- le Sommet africain d'action pour le climat, à Nairobi au Kenya en septembre 2023 ;**

-le 2^e Sommet Russie-Afrique, les 27 et 28 juillet 2023 à Saint Petersburg en Russie ;

-le Sommet des pays de l'Amazonie, à Belém au Brésil en août 2023, sur invitation du Président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva ;

-le 3^e Forum sur « la Ceinture et la Route pour la coopération internationale », à Beijing en République Populaire de Chine, en octobre 2023.

Notre pays a été honoré des visites de Chefs d'Etat. Pour notre part, Nous avons effectué des visites d'Etat dans certains pays frères ou amis.

Au plan international :

-notre participation à la 78^e assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2023, au cours de laquelle nous avons mis l'accent sur les questions de paix et de sécurité dans le monde ainsi que sur la préservation de l'environnement et des écosystèmes forestiers ;

-la réunion des pays du G77+ la Chine, à La Havane, du 15 au 16 septembre 2023.

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

Je voudrais vous rappeler la place centrale qu'occupe la nécessité de consolider quotidiennement la paix.

Je confirme que le Congo reste un ilot de paix et de stabilité, engagé avec détermination dans sa marche vers le développement.

Notre Etat se construit en consolidant la Paix et le mieux vivre ensemble et en se dotant d'un capital humain de qualité et des infrastructures vitales modernes.

En 2023, nos efforts ont également porté sur le raffermissement de la Paix et de la sécurité, si chèrement retrouvées.

A ce sujet, Je salue la Force Publique qui, avec dévouement et professionnalisme, assure ses nobles missions de protection et de sécurisation du territoire national.

Nous devons aussi élever notre degré de mobilisation et de vigilance devant les tentatives multiformes de déstabilisation qui guettent notre pays.

La Paix reste un crédo intangible pour le Congo. Nul n'a le droit de la mettre en péril.

Comme à l'accoutumée, J'y veillerai personnellement.

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

Je viens en toute transparence et en toute franchise de vous décliner la situation de notre pays au cours de cette année qui s'achève.

Tout n'a pas été fait. Ne pas tout faire ne signifie nullement ne rien faire du tout.

Le parfait n'existe pas. Le parfait n'est qu'une idée de notre esprit qui, en s'élevant de l'imparfait qu'on voit de ses yeux jusqu'à une perfection, n'a de réalité que dans la pensée.

Il nous appartient de tirer toutes les leçons de nos insuffisances pour apporter les corrections qui s'imposent et imprimer les accélérations nécessaires afin d'être au diapason des attentes multiples et légitimes du Peuple.

Novembre 1958 – Novembre 2023, voilà 65 ans que le Congo est devenu une République.

Des compatriotes toujours très interrogateurs se posent généralement des questions sur les avancées enregistrées.

A titre de rappel, Je m'étais permis, dans mon Message sur l'état de la Nation en 2022, de souligner que l'Etat n'était réduit qu'à sa plus simple expression, au moment de la proclamation de la République et que le Congo était un pays quasiment en friche.

65 ans après l'avènement de la République, des progrès sensibles ont été réalisés par notre pays dans plusieurs secteurs.

Nous nous attelons à en consolider les acquis et à amplifier les bienfaits au profit de nos populations.

Aujourd'hui, avec optimisme en l'avenir, nous poursuivons nos efforts dans le cadre de notre marche vers le développement.

J'ai parlé de franchise. Je réitère, avec la même spontanéité à l'endroit de nos compatriotes, que les investissements sont cumulatifs afin que les réalisations d'aujourd'hui, capitalisées avec soin et parcimonie, cessent d'être des soucis pour les générations de demain.

A l'évidence, les pyramides d'Egypte défient le temps, bravent les tremblements de terre, les intempéries, les tempêtes de sable.

En figeant leur ère dans l'histoire égyptienne, classées au patrimoine mondial de l'humanité en 1979 par l'UNESCO, elles sont devenues des sites touristiques par excellence, drainant plus de 5 millions de visiteurs par an.

La Grande Muraille de Chine, longue de 6.000 kilomètres, résiste toujours aux assauts renouvelés du temps.

Malgré toutes les cruautés ayant eu lieu dans ses enceintes, à l'image des affrontements à mort des gladiateurs, des combats de fauves ramenés d'Afrique ou des persécutions des premiers chrétiens, le Colisée à Rome défie le temps, les guerres, les tremblements de terre.

Si l'acier de la Tour EFFEIL avait été vandalisé et utilisé pour produire les grilles de protection des portes et autres ouvertures de maisons ou les croix funéraires des cimetières, nul doute que la ville de Paris n'aurait guère bénéficié de son prestige actuel.

Ces constructions des temps anciens constituent des repères de l'histoire et des civilisations.

La plupart des grandes villes dans le monde ont adopté les monuments les plus emblématiques comme des symboles qui retracent leur histoire, encensent leur culture et honorent leur identité.

C'est le cas, entre autres, de Saint-Pétersbourg avec le Palais des Tsars, de Pékin avec le Palais impérial depuis des dynasties, de New York avec le célèbre pont suspendu de Brooklyn, autant d'ouvrages historiques qui font la fierté et rappellent toujours le passé respectif des Peuples de ces pays.

Brazzaville pourrait adopter, comme symboles de sa fierté, les deux Tours jumelles, la corniche avec le pont suspendu.

Le disant, Je voudrais fustiger les actes de vandalisme perpétrés dans notre pays sur les infrastructures construites à grands frais.

Le stade de la concorde, l'université de Kintélé, le système d'éclairage du viaduc, etc.... n'ont pas échappé à l'incivisme de certains compatriotes.

Au moment où le monde s'emploie à instaurer un nouvel ordre international, notre pays est appelé à se placer à la hauteur des enjeux et des défis de son développement.

Pour ce processus cumulatif de progrès et d'avancées significatives, qui ne peut être réalisé dans un contexte de destruction des édifices et autres ouvrages d'art, seuls le dévouement du citoyen pour la communauté nationale et l'abnégation pour le patrimoine commun peuvent encore faire prévaloir le respect de la « chose publique ».

Et le mot REPUBLIQUE ne signifie-t-il pas lui-même, à l'origine, la « chose publique ».

Que chaque citoyen intériorise ses droits tout en observant ses devoirs vis-à-vis de la République.

Les efforts de l'Etat pour la prospérité de la Nation et la transformation de notre pays en une société qui se modernise inexorablement doivent s'accompagner d'une véritable adaptation, d'un réel changement de mentalités, d'attitudes et de comportements de tous et de chacun.

La symbolique incarnée par les trois couleurs de notre drapeau, à savoir le Vert, le Jaune et le Rouge, ne sera confortée dans les faits qu'à travers des actes qui témoignent d'un substrat ambiant au sein duquel se placeront toujours, de manière résolue, au sommet de notre échelle de valeurs, le civisme, l'amour de la Patrie, la fierté d'appartenir à la Nation congolaise.

Notre Nation est en pleine construction, au rythme d'une République solidaire, à l'écoute de ses citoyens, une République qui veille sur les intérêts du Peuple et reste attentive aux attentes des populations, malgré parfois la dureté des temps et les chocs générés ou imposés de l'extérieur.

L'Etat protecteur, notre Etat, doit s'imposer l'obligation renouvelée de faire observer et respecter, en toutes circonstances, les fondamentaux du mieux vivre ensemble.

De ce fait, J'en appelle à un sursaut salvateur pour intensifier la lutte contre l'incivisme.

Il s'agit de reconfigurer et de réadapter la pratique usuelle et quotidienne du citoyen aux exigences actuelles de la société, tel qu'il doit assumer ses devoirs avant de réclamer ses droits.

La conscience nationale s'en trouve interpellée. En cela, le subconscient individuel doit conforter le dévouement de chaque citoyen pour le Congo, dans l'Unité, le Travail et le Progrès.

- Vive la République !**
- Vive le Congo !**

Je vous remercie.